

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2025**

Procès-verbal de la séance extraordinaire conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, le **lundi, 20 janvier 2025 à 8h00**.

Les conseillers présents en visioconférence (*PL 57*)

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #5 Jocelyn Chamberland
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Formant quorum sous la présidence en présentiel de Monsieur Robert Julien, Maire.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière, agira à titre de secrétaire d'assemblée.

**1. Ouverture de la séance extraordinaire.** Quorum.

**028-01-2025 2. Signification de l'avis de convocation.**

Il est unanimement résolu que le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel qu'il est requis par le *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

Adoptée.

**029-01-2025 3. Adoption de l'ordre du jour.**

Sur proposition de Francine Julien, et résolu unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté et rédigé.

1. Ouverture de la séance extraordinaire.
2. Signification de l'avis de convocation.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Octroi de contrat pour des services professionnels en architecture et ingénierie nécessaires à la construction de la caserne incendie.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

Adoptée.

**030-01-2025 4. Octroi de contrat pour des services professionnels en architecture et ingénierie nécessaires à la construction de la caserne incendie.**

**OCTROI DE CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE NÉCESSAIRES À LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public concernant la fourniture de services professionnels en architecture et

ingénierie (plans, devis & surveillance) pour les travaux de construction d'une caserne incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat s'inscrit au *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 19 novembre 2024, douze (12) firmes ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite;

CONSIDÉRANT QU'un Comité s'est rencontré afin de tirer une conclusion sur l'analyse effectuée par chacun des membres et ce, pour chacune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE le pointage intérimaire de chacune des soumissions devait être supérieur à 70 % afin que l'enveloppe de prix soit ouverte ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des soumissions se détaillent comme suit:

	J. DAGENAIS	FAUCHER GAUTHIER	DG3A	NFOE
Prix soumis	395 514,00 \$	427 132,13 \$	518 537,25 \$	457 945,48 \$
Pointage final <small>(Pointage intérimaire + 25) x 10 000 Prix proposé</small>	2,50	2,46	2,16	2,12
Rang	1	2	3	4

	ÉQUIPE A	MDTP	UN À UN ARCHITECTES	BILODEAU BARIL
Prix soumis	546 326,71 \$	505 487,59 \$	N/A	N/A
Pointage final <small>(Pointage intérimaire + 25) x 10 000 Prix proposé</small>	2,00	1,92	N/A	N/A
Rang	5	6	N/A	N/A

	Proulx Savard Cardin Julien	BGLA	DUQUETTE	LECLERC
Prix soumis	N/A	N/A	N/A	N/A
Pointage final <small>(Pointage intérimaire + 25) x 10 000 Prix proposé</small>	N/A	N/A	N/A	N/A
Rang	N/A	N/A	N/A	N/A

CONSIDÉRANT QUE pour les raisons décrites ci-haut, le Comité de sélection de la Municipalité recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit : « **J. Dagenais Architecte et Associés** ».

IL EST PROPOSÉ par Christian Lemay,  
APPUYÉ par Dominique Laforce et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le contrat soit octroyé tel que recommandé par le comité de sélection.

Adoptée.

## 5. Période de questions.

La période de questions de la séance extraordinaire a eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150.

Assistance : 3 citoyens

**031-01-2025 6. Levée de la séance extraordinaire.**

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, Il est proposé par Francine Julien et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à 8h15.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Julien  
Maire

\_\_\_\_\_  
Anny Boisjoli  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Julien  
Maire